

## PÔLE ÉNERGIES RENOUVELABLES DE LA CREUSE

# LA COMMISSION OPÉRATIONNELLE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

#### Contexte et composition

Dans le cadre des travaux du pôle des énergies renouvelables de la Creuse, une Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) a été mise en place en octobre 2020 pour améliorer les relations entre les élus, les services de l'État et les porteurs de projet, augmenter la transparence et la visibilité des projets, et mieux conseiller les porteurs de projets par rapport aux différents enjeux identifiés sur le territoire d'implantation envisagé.

Cette commission se compose de l'ensemble des services de l'État (Préfecture, DDT, DREAL, UDAP, ARS, etc.), des chambres consulaires, des spécialistes de l'énergie (SDEC, RTE, Enedis, GRDF...) et des collectivités ayant une compétence en matière d'énergies renouvelables si elles sont concernées géographiquement.

### Modalités pratiques

Le porteur de projet présente son projet<sup>1</sup> au stade de son développement, c'est-à-dire une fois les préétudes faites et en amont de toute procédure administrative officielle. La présentation est suivie d'échanges entre les membres de la commission, les élus communaux et intercommunaux concernés et le porteur de projet.

Les débats font l'objet d'un compte-rendu, auquel est joint une synthèse des contraintes et des recommandations éventuelles. Ce compte-rendu est adressé à l'ensemble des participants.

#### Contact

Si un passage en COPP vous intéresse, contactez la Direction départementale des Territoires de la Creuse (mission nouveau conseils aux territoires) : <u>ddt-mnct@creuse.gouv.fr</u>

[A l'attention d'Isabelle HUBERT / Conseillère projets et territoires / Tél : 05 55 51 69 12 / isabelle.hubert@creuse.gouv.fr]

www.creuse.gouv.fr

<sup>1</sup> sur la base d'un diaporama a fournir une quinzaine de jours en amont de la réunion